

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE L'ANNEE 2015

à afficher et à diffuser

TECHNICIEN(NE) DE RECHERCHE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

Catégorie B

Postes à pourvoir : le nombre de postes sera fixé dans un arrêté ultérieur de la ministre de la culture et de la communication.

Conditions de candidature : les agents titulaires du ministère de la culture et de la communication remplissant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle doit être établi le tableau d'avancement (au 31 décembre 2015), les conditions ci-après :

– être technicien(ne) de recherche de classe supérieure ;

ou

– être technicien(ne) de recherche de classe normale justifiant d'au moins une année d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon ;

et

– être en position d'activité, de détachement, ou en congé parental.

En résumé

Inscription par internet : du 6 janvier 2015, à partir de 12 heures, heure de Paris, au 5 février 2015 à 17 heures, heure de Paris.

Demande d'un dossier d'inscription papier (annexe) : du 6 janvier 2015 au 5 février 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par envoi en recommandé simple.

Retour des dossiers d'inscription papier : le 12 février 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Retour de la reconnaissance en tant que travailleur handicapé (si besoin) et du chèque de 5 euros à l'ordre du Trésor public : le 2 mars 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Attention : il n'est plus demandé aux candidats de fournir un état des services. Les conditions d'ancienneté sont directement vérifiées avec les bureaux de gestion.

En détail

Les candidats devront s'inscrire de préférence par internet du 6 janvier 2015 à partir de 12 heures, heure de Paris au 5 février 2015, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante : <http://concours.culture.gouv.fr>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Les demandes de dossier d'inscription papier et les dossiers d'inscription dûment complétés devront être envoyés obligatoirement par voie postale au :

Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des concours (DEC4) - Bureau G201 - Examen professionnel de technicien(ne) de recherche de classe exceptionnelle - 7, rue Ernest Renan - 94 749 ARCUEIL Cedex :

- au plus tard le 5 février 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, en recommandé simple pour la demande de dossier d'inscription papier ;

- au plus tard le 12 février 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), pour le retour du dossier d'inscription complété.

- au plus tard le 2 mars 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), pour le retour du chèque de 5 € à l'ordre du Trésor public et de la reconnaissance en tant que travailleur handicapé (si besoin).

Les candidats qui s'inscrivent par internet ont également jusqu'au 2 mars 2015 pour envoyer le chèque de 5 € à l'ordre du Trésor public et la reconnaissance en tant que travailleur handicapé (si besoin) à l'adresse ci-dessus.

Aucune demande de dossier d'inscription ni aucun dossiers posté hors délai ne seront pris en compte. Il est conseillé de ne pas attendre le dernier jour pour s'inscrire afin d'être en mesure d'envoyer l'ensemble des documents indispensables.

A NOTER :

Les personnes ayant la reconnaissance de travailleur handicapé et qui auraient besoin d'un aménagement matériel ou de temps devront fournir une photocopie de leur attestation délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH ex COTOREP) en cours de validité ainsi qu'un certificat médical de moins de 3 mois spécifique au concours ou examen professionnel. Ce certificat, établi par un médecin agréé, doit préciser le besoin et être adressé lors de l'inscription sous pli confidentiel si nécessaire.

La liste des médecins agréés du département peut être obtenue auprès des bureaux de gestion de carrière du ministère de la culture et de la communication, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la préfecture du lieu de résidence administrative ou personnelle. Les frais pourront être pris en charge par le ministère sur présentation d'un justificatif.

Après l'inscription papier ou sur le site du SIEC, celui-ci adressera aux personnes s'étant déclarées travailleur handicapé un document intitulé « Certificat médical pour une demande d'aménagement d'épreuves » qui devra lui être retourné le 2 mars 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Un autre document intitulé « Fiche d'honoraires » devra être retourné par le médecin agréé au bureau de l'action sociale du ministère de la culture et de la communication.

Date et lieu de l'épreuve orale d'admission : à partir du 15 juin 2015 en région parisienne.

Renseignements : MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Département du recrutement, de la mobilité et de la formation

Pôle recrutement et parcours professionnels

182, rue Saint-Honoré - 75033 Paris cedex 01

<http://concours.culture.gouv.fr>

Gestionnaire : Amélie DELPIERRE

Téléphone : 01 40 15 77 01

Courriel : amelie.delpierre@culture.gouv.fr

MAISON DES EXAMENS D'ILE-DE-FRANCE - SIEC

7 rue Ernest Renan

94749 ARCUEIL Cedex

Standard : 01 49 12 23 00

<http://www.siec.education.fr>

ANNEXE

DEMANDE DE DOSSIER IMPRIME D'INSCRIPTION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN(NE) DE RECHERCHE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Session 2015

Éléments à faire parvenir au Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des concours (DEC 4) - Bureau G201 - Examen professionnel de technicien(ne) de recherche de classe exceptionnelle - 7, rue Ernest Renan - 94 749 ARCUEIL Cedex, au plus tard le 5 février 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Il n'est pas obligatoire d'utiliser ce modèle. En revanche, tous les éléments listés ci-dessous doivent figurer dans la demande. La demande de dossier d'inscription doit être adressée par la voie postale, en recommandé simple.

IDENTIFICATION	ADRESSE A LAQUELLE SERONT EXPEDIEES TOUTES LES CORRESPONDANCES
M., Mme ¹ :	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N° : Rue :
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal : Commune de résidence :
Prénom (s) :	Ville :
	Pays :
	Téléphone fixe : Téléphone portable :
	Adresse électronique :

¹ Rayer la mention inutile.